



NOTE DE TRAVAIL

**RÉUNION RÉGIONALE SPÉCIALE DE NAVIGATION AÉRIENNE (RAN)
AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (AFI)**

Durban (Afrique du Sud), 24 – 29 novembre 2008

Point 6 : Élaboration d'un ensemble de programmes de travail complets dans le domaine de la navigation aérienne, visant à améliorer l'efficacité du système de navigation aérienne (Comité sur l'efficacité)

SUIVI DES LACUNES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note analyse la mise en œuvre du minimum de séparation verticale réduit (RVSM) dans la Région AFI et étudie la nécessité de remédier de manière continue aux lacunes en matière de communication.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 5.

1. INTRODUCTION

1.1 L'Équipe de travail sur le minimum de séparation verticale réduit (RVSM), par le biais de son équipe chargée de la gestion du projet (PMT), a accompli un travail détaillé pour la mise en œuvre du RVSM dans le cadre de l'analyse approfondie de sécurité préalable à la mise en œuvre (PISC) décrite dans la note WP/7. Dans ses efforts pour mettre en œuvre le RVSM, la PMT a en outre commencé à examiner les erreurs et les écarts portés régulièrement à son attention et à encourager les enquêtes de suivi. Elle a étudié ces questions dans le cadre de téléconférences hebdomadaires organisées par la Section de la gestion du trafic aérien (ATM) à l'OACI, à Montréal. Ces réunions hebdomadaires sur les carences, erreurs et écarts se sont traduites par une diminution du nombre des incidents signalés et des carences en matière de communication.

1.2 La PMT se compose de représentants de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Nigéria, de l'ARMA, de l'ARPO, de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), de l'Association du transport aérien international (IATA), de la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) et de la Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne (IFATCA), et compte sur l'appui du siège de l'OACI et des experts régionaux ATM à Dakar et Nairobi. La PMT a également eu la chance d'avoir comme participants aux téléconférences hebdomadaires des représentants de l'Angola, du fournisseur de services de la circulation aérienne (ATS) de la République démocratique du Congo et de la Régie des voies aériennes (RVA). Suite aux activités de la PMT, l'Angola et la République démocratique du Congo ont collaboré à l'amélioration de l'infrastructure de communication dans leurs espaces aériens. La PMT est d'avis que de grands pas ont été faits pour renforcer la sécurité des opérations, mais elle estime qu'avec un suivi additionnel, d'autres améliorations pourront être apportées.

1.3 Durant la période faisant suite à la mise en œuvre du RVSM, des données continueront d'être recueillies et analysées pour maintenir les plus hauts niveaux de sécurité dans la pratique. Ces données seront communiquées à l'ARMA par les exploitants, les États, d'autres autorités de surveillance régionales et les parties prenantes en général. Tous les ans, l'ARMA rendra compte du niveau de sécurité des opérations RVSM au groupe de surveillance, qui étudiera tout compte rendu de carences et proposera et mettra en place des mesures pour les réduire. Les mesures proposées ci-dessous s'ajoutent, en les renforçant directement, aux activités régulières de l'ARMA pour soutenir les opérations RVSM.

2. ANALYSE

2.1 Lors de la 14^e réunion de l'Équipe de travail, tenue à Nairobi du 26 au 28 mai 2008, la PMT a été autorisée à décider, au nom de l'Équipe de travail, de la poursuite ou non de la mise en place du RVSM le 25 septembre 2008. La raison pour laquelle l'Équipe de travail a choisi de ne pas prendre la décision de poursuivre, lors de cette réunion, est due aux réserves suivantes :

- a) mauvaise couverture de fréquences/manque de communications air-sol ou non-réponse des contrôleurs de la circulation aérienne lorsque les pilotes essaient de contacter les stations au sol. Ce problème semble être particulièrement gênant dans l'espace aérien au-dessus de la République démocratique du Congo et de l'Angola ;
- b) conformité avec la Conclusion 16/38 de l'APIRG qui se lit comme suit :

Conclusion 16/38 — Mise en œuvre de l'infrastructure CSN requise pour soutenir le RVSM en Région AFI

Il est conclu qu'en raison de la mise en œuvre du RVSM et la fourniture du service de contrôle de la circulation aérienne (ATC), il soit instamment demandé aux États de mettre en œuvre l'infrastructure CNS requise, notamment les circuits du Service fixe aéronautique, le Service mobile aéronautique (SMA) et les aides à la navigation, au plus tard le 3 juillet 2008.

2.2 En raison des préoccupations exprimées, l'Équipe de travail sur le RVSM a proposé, lors de sa 14^e réunion, que la PMT s'attache à résoudre ces deux questions en tenant des téléconférences hebdomadaires pour examiner l'état des améliorations des services de communication dans la Région AFI, mais en accordant une importance particulière aux carences dans la République démocratique du Congo et en Angola. Quant à sa décision concernant la mise en œuvre du RVSM le 25 septembre 2008, la PMT a estimé qu'il serait nécessaire de mesurer spécifiquement la qualité des communications dans les deux États. Pour ce faire, la PMT a choisi d'effectuer une enquête sur les communications dans chacun de ces deux États, au cours de laquelle des comptes rendus écrits ont été présentés par les exploitants d'aéronefs à la fin des vols dans la Région AFI, et par les contrôleurs de la circulation aérienne des régions d'information de vol (FIR) Kinshasa (République démocratique du Congo) et Luanda (Angola).

2.3 Les comptes rendus des exploitants ont été recueillis pendant une période de trois semaines et examinées toutes les semaines par la PMT. Ces comptes rendus ont continué de montrer quelques zones problématiques, mais la PMT a pu noter une tendance à l'amélioration dans la fiabilité des communications dans la région. Les usagers n'ont établi des comptes rendus que pendant trois semaines, mais les contrôleurs des deux États ont continué de soumettre des comptes rendus pendant tout le mois d'août et une partie de septembre 2008.

2.4 Tout comme les comptes rendus des exploitants, les observations des contrôleurs montraient que, malgré encore quelques problèmes dans des zones spécifiques le long de certaines routes, des améliorations avaient été constatées dans l'ensemble. Il a été noté que le transfert

d'émetteurs et d'installations à un autre emplacement pendant la période d'enquête a sensiblement contribué à améliorer la qualité des communications. D'autres améliorations sont prévues pour décembre 2008, lorsqu'en principe certains relais par satellite pour les communications seront en place.

2.5 Concernant le point 2.1 a) ci-dessus, la PMT a conclu que, même si les progrès constatés étaient suffisants pour appuyer comme il convient la mise en œuvre du RVSM le 25 septembre 2008, il était nécessaire de mettre sur pied, par le biais d'un accord régional, un futur plan d'activités formalisées de suivi de la mise en œuvre du RVSM.

2.6 Concernant le point 2.1 b) ci-dessus, l'équipe a reçu un compte rendu de l'expert régional en communications, navigation et surveillance (CNS) du bureau de Nairobi l'informant qu'il avait été satisfait à la Conclusion 16/38 de l'APIRG et qu'en conséquence elle ne constituait plus un obstacle à la mise en œuvre du RVSM. De fait, l'expert régional a fait savoir à la réunion que la Conclusion 16/38 de l'APIRG visait l'installation, dans certains États, d'une infrastructure de communication par satellite déterminée et que cette tâche avait été accomplie.

3. CONCLUSION

3.1 La PMT a reconnu qu'elle avait constaté des améliorations significatives pendant la période de téléconférences et elle a estimé souhaitable de poursuivre ce type d'activités, mais d'une manière plus formelle à l'avenir. De fait, elle était d'avis que la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne Afrique-océan Indien devrait approuver la formalisation des activités futures.

3.2 La PMT estime par ailleurs que, quoique les améliorations constatées jusqu'à présent puissent appuyer la mise en œuvre du RVSM le 25 septembre 2008 tel que prévu, un processus continu d'amélioration doit être maintenu pour conserver le niveau souhaité de sécurité pendant la mise en œuvre du RVSM et faire face à la croissance future. À cette fin, la PMT propose par la présente note que la Réunion régionale de navigation aérienne prenne note des mesures prises jusqu'à présent et approuve les activités suivantes visant à établir un processus formel de suivi de la mise en œuvre du RVSM.

4. MESURES PRISES ET PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS DE SUIVI DU RVSM

4.1 Sous la direction de la PMT et de manière à maintenir la sécurité de l'exploitation du RVSM, les mesures suivantes ont été ou seront prises :

- a) l'ASECNA a communiqué son plan d'action pour atténuer les effets ionosphériques à tous les autres États de la Région AFI. En outre, elle donnera les conseils nécessaires par téléphone et, s'il y a lieu, dispensera une formation aux États qui en ont besoin ;
- b) les bureaux régionaux ont envoyé des lettres aux États leur donnant des orientations sur la publication de NOTAM ou AIP appropriés décrivant l'utilisation des hautes fréquences (HF) et l'application des mesures d'atténuation des effets ionosphériques. En la circonstance, une lettre de rappel a été envoyée aux équipages pour qu'ils utilisent les HF inférieures à 5 MHz, le soir ;
- c) les bureaux régionaux ont envoyé une autre lettre aux États leur demandant de publier un supplément NOTAM et/ou un supplément AIP qui donne aux aéronefs les numéros de téléphone ACC appropriés pour que les aéronefs équipés de téléphones satellite les utilisent au besoin ;

- d) l'IATA et l'IFALPA ont distribué à leurs membres les documents sur les procédures à appliquer selon les conditions ionosphériques, pour leur faire connaître les procédures en usage dans l'espace aérien AFI.

5. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

5.1 À la lumière de ce qui précède et compte tenu de la nécessité de continuer à améliorer le système de navigation aérienne dans la Région AFI à la suite de la mise en œuvre du RVSM, la réunion est invitée à adopter la recommandation suivante :

Recommandation 6/x – Suivi des lacunes en matière de communication

Il est recommandé d'établir un processus formel qui sera mené par une équipe de travail ou un groupe spécial restant à désigner, sous la direction de l'APIRG, par l'intermédiaire du sous-groupe ATS et de l'équipe de gestion de projet.

— FIN —